

Séance du Conseil du 11 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°193/2022

Acquisition amiable et démolition de biens sinistrés et/ou exposés à la suite de la Tempête Alex à un risque naturel majeur – Vallée de la Roya – Actualisation de la liste non exhaustive des biens éligibles (annexe 1)

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

<u>BEAUSOLEIL :</u>	M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
<u>BREIL-sur-ROYA :</u>	M. Sébastien OLHARAN
<u>LA BRIGUE :</u>	M. Daniel ALBERTI
<u>CASTELLAR :</u>	Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET
<u>CASTILLON :</u>	M. Olivier CHANTREAU
<u>FONTAN :</u>	M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)
<u>GORBIO :</u>	M. Paul COUFFET
<u>MENTON :</u>	M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
<u>MOULINET :</u>	M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)
<u>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :</u>	M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE
<u>SAINT-AGNES :</u>	M. Albert FILIPPI
<u>SAORGE :</u>	Mme Brigitte BRESCH
<u>SOSPEL :</u>	M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
<u>TENDE :</u>	M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)
<u>LA TURBIE :</u>	M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage : **20 OCT. 2022**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221011-193-2022-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Séance du 11 octobre 2022

Délibération n° 193/2022

OBJET : Acquisition amiable et démolition de biens sinistrés et/ou exposés à la suite de la Tempête Alex à un risque naturel majeur – Vallée de la Roya – Actualisation de la liste non exhaustive des biens éligibles (annexe 1)

RAPPORTEUR : M. Sébastien OLHARAN, Vice-Président

Par délibération n°82-2022 en date du 7 avril 2022, le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'acquisition et la démolition des biens sinistrés et/ou exposés à la suite de la Tempête Alex à un risque naturel majeur ainsi qu'aux demandes de subvention dédiées.

Afin d'accompagner cette délibération, une liste non exhaustive des biens concernés avait été annexée au regard de l'état d'avancement des décisions prises par les services de l'Etat.

Compte-tenu des nouvelles décisions prises par les services de l'Etat concernant l'éligibilité de certains biens à la procédure Fonds Barnier, il convient de procéder à l'actualisation cette liste par la liste annexée à la présente délibération.

Je vous demande de bien vouloir,

- APPROUVER la nouvelle liste non exhaustive des biens dont la CARF portera la procédure Fonds Barnier,
- AUTORISER Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'acquisition et la démolition des biens sinistrés et/ou exposés à la suite de la Tempête Alex à un risque naturel majeur,
- AUTORISER Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires aux demandes de subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit « Fonds Barnier »,

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Le secrétaire de séance


Sébastien OLHARAN

Pour extrait conforme,

Le Président,


Yves JUHEL



ANNEXE 1 : Liste non exhaustive des biens concernés

Parcelle(s)	Propriétaire	Surface parcelle	Surface bâti (/Tempête)		Localisation	Schéma d'aménagement des protections	Eligibilité	Démolition à prévoir	Parcelle(s) liées(s)	Commentaires	Pié
			Avant	Après							
BREIL-SUR-ROYA (1 bien)											
OC464	PEY	1 269 m²	670 m²	670 m²	Station-essence (RD)	Station-service	Oui	Oui	C379	Station-Essence	2
SAORGE (1 bien)											
P174	SCHMITT	2 340 m²	0 m²	0 m²	La Fosse		En attente de confirmation	Non	P173		3
FONTAN (3 biens)											
N422/N424	DIE				En face du terrain communal (RD)	Traversée Fontan	Oui	En partie			2
N448/N446	FOUILHE				Amont du pont communal (RD)	Traversée Fontan	Oui	Oui			2
TENDE (17 biens)											
AE22	AMISSANO	488 m²	0 m²	0 m²	Viévol - Pont de Caramagne (RD)		Oui	Non			3
BE268	SCI GALAMS	2 218 m²	300 m²	300 m²	Aval pont des truites (RG)	Traversée Tende	Oui	Oui			1
BH1073	BOULANGER	12 m²	25 m²	25 m²	Amont partie couverte Riou (RD)	Riou Amont	Oui	Oui	BH1074		2
BH1074	ROSSI	30 m²	15 m²	15 m²	Amont partie couverte Riou (RD)	Riou Amont	Oui	Oui	BH1073		2
BH657	VATRICAN	66 m²	45 m²	45 m²	Amont partie couverte Riou (RG)	Riou Amont	Oui	Oui			2
BM198	MARTINI	286 m²	70 m²	70 m²	Traversée St-Dalmas-de-Tende (RD)	Quartier Sainte-Anne	En attente de confirmation	Oui			1
BM215	MONTAGNE	3 454 m²	200 m²	0 m²	Entre stade de foot et cimetière (RG)	Stade-Cimetière	Oui	Non		Vestiaires ?	1
BM220	PERRIER	436 m²	50 m²	50 m²	Traversée St-Dalmas-de-Tende (RD)	Quartier Sainte-Anne	Oui	Oui			1
BM250	DENIS	2145 m²	200 m²	200 m²	Traversée St-Dalmas-de-Tende (RD)	Quartier Sainte-Anne	Non	Oui			+
BM481	LAROCHE	1 340 m²	160 m²	92 m²	Bieugne (aval cimetière) (RG)	Stade-Cimetière	Oui	Oui	BM508		1
BM669	SCI BEONIA	11 044 m²	3 040 m²	2 440 m²	Bieugne (aval cimetière) (RG)	Stade-Cimetière	En attente de confirmation	Oui			1
BM670	SCI ARTEMIS	3 098 m²	1 250 m²	550 m²	Bieugne (aval cimetière) (RG)	Stade-Cimetière	En attente de confirmation	En partie			1
CE188	COMMUNE	1 749 m²	350 m²	350 m²	Base Force06 (RD)	Force 06	Oui	Oui		Base Force06	1
CE180	PARINELLO	941 m²	250 m²	250 m²	Amont base Force 06 (RD)	Force 06	Oui	Oui			1
CE184	TOMIOLA	3 150 m²	190 m²	190 m²	Amont Pont des 14 arches (RG)	Station-service à Colombara	Oui	Oui			1
CE200	ENRICI	1 012 m²	180 m²	180 m²	Aval pont du Bourg (RD)	Traversée Tende	Oui	Oui			1
CE201	BOCCACCIA FEDERICO	1 012 m²	180 m²	180 m²	Aval pont du Bourg (RD)	Traversée Tende	Oui	Oui			1
CE186	SCANDOLA	327 m²	80 m²	80 m²	Aval pont du Bourg (RG)	Traversée Tende	Oui	Oui	CE185	Atelier de peinture	1
BM338	SCI LE PETIT BOUCHON	853 m²	120 m²	120 m²	Traversée St-Dalmas-de-Tende (RD)	Quartier Sainte-Anne	Oui	Oui	BM516		1
BM294	SIDRO	60 m²	60 m²	60 m²	Traversée St-Dalmas-de-Tende (RD)	Quartier	Oui	Oui		Immeuble Gosio	1

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221011-193-2022-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221011-193-2022-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

BM491	CARRARA	267 m ²	120 m ²	120 m ²	Traversée St-Dalmas-de-Tende (RD)	Sainte-Anne Quartier Sainte-Anne	Oui	Oui	Immeuble	1
-------	---------	--------------------	--------------------	--------------------	-----------------------------------	--	-----	-----	----------	---

Accusé de réception en préfecture
 006-240600551-20221011-193-2022-DE
 Date de télétransmission : 24/10/2022
 Date de réception préfecture : 24/10/2022